

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire
11 juin 2025, 16 h 35

Salle 3370
Pavillon Adrien-Pouliot

PROCÈS-VERBAL**Personnes présentes :**

Bergeron, Cathia		Houde, Jean	
Bergeron, Dean	(arrivée à 17 h)	Labelle, Bernard	
Boctor, Fayez Fouad		Lacroix, René	
Bourque, Vickie		Laflamme, Anne-Marie	
Brouillet, Eugénie		Lamontagne, Marie	
Carbonneau, Carole		Lavallée, Diane	
Choquette, Claude		Martin, Sabrina	
Dallaire, Michel		Morency, Bernard	(arrivée à 17 h)
D'Amours, Sophie		Morin, Paule-Anne	(arrivée à 17 h)
Darveau, André		Ouellet, Michel	
Émond, Louis		Ouellet, Richard	
Fournier, Anthony		Pérusse, Louis	
Gélineau, François	(arrivée à 17 h 48)	Richer, Monique	
Hébert, Marie-Josée		Vaillancourt, Laurence	(départ à 18 h 30)

Personnes absentes :

Garon, Caroline
Lavallée, Guy

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, le président, Jean Houde, déclare la séance ordinaire du 11 juin 2025 ouverte à 16 h 35. Il y a lieu de préciser que la séance débute plus tôt que l'heure initialement prévue de 17 h 15.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le point 7 « Rapport concernant les agrégations et titularisations au 1^{er} juin 2025 » est retiré de la section « Ordre du jour de consentement » et devient le point 23.

Le point 20.1 « Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design - École de design : directeur par intérim » est retiré de la section « Huis clos de consentement » et devient le point 21.1.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-108

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juin 2025, tel que modifié.

Déclaration des conflits d'intérêts des administratrices et administrateurs en lien avec les points à l'ordre du jour

Le président mentionne les noms des personnes qui ont un intérêt ou présentent un intérêt à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour. Il fait également un appel à la déclaration des conflits d'intérêts à l'égard des sujets qui n'auraient pas été déclarés précédemment à la séance. Ces personnes seront invitées à se retirer lors des délibérations, le cas échéant.

3. Communications du président et de la rectrice

Le président remercie Monique Richer pour sa précieuse collaboration offerte au Conseil pendant ces nombreuses années et pour ses conseils avisés auprès de la nouvelle secrétaire générale.

Il cède la parole à la rectrice qui donne les informations suivantes :

Collation des grades : Du 17 au 20 juin se tiendront les neuf cérémonies de la collation des grades 2025 au Centre des congrès de Québec. Cette année, le nombre de personnes participant aux cérémonies a augmenté de 15 %.

Dîner du Cercle de la rectrice : Le 5 juin dernier a eu lieu le dîner du Cercle de la rectrice, chapeauté par la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés (DPRD), où se sont réunis les donateurs s'étant engagés à verser 25 000\$ et plus, ainsi que les membres du programme Les Cent-Associés. Une reconnaissance a également été faite aux lauréates et lauréats des prix Grand Diplômé et Jeune diplômé 2025 les Remarquables. La rectrice félicite la DPRD pour son excellent travail.

Projet de développement d'un nouveau programme de formation en médecine au sein du réseau de l'Université du Québec : Le 5 juin, la ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé le projet de développement d'un nouveau programme de formation en médecine axé sur la médecine familiale au sein du réseau de l'Université du Québec. Toutefois, une confusion persiste entre cette initiative présentée par le gouvernement québécois et les informations diffusées à ce sujet dans les médias. La rectrice apporte des précisions.

La question d'une membre porte sur l'accueil en milieu de stage des personnes formées dans ce nouveau programme.

3.1 **Tableau de suivis du CA** (DA-2025-299)

3.1.1 Valeur monétaire de la diminution de performance de l'équipe des agentes et agents du télémarketing

Le président du Conseil rappelle le contexte de ce suivi aux membres du Conseil.

Par la suite, le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances indique que la valeur de 25 % de la diminution de performance de l'équipe des agentes et agents du télémarketing équivaut monétairement à 210 k\$ par année depuis l'intégration des activités de la Fondation à l'Université Laval. Quant à la baisse du nombre annuel de donateurs et donatrices individuels, le pourcentage est de 23 %, ce qui correspond à 2 000 donateurs.

La question d'un membre porte sur une diminution semblable au sein des autres universités.

3.2 **Plan de travail des activités récurrentes du CA** (DA-2025-300)

Le plan de travail des activités récurrentes du CA est déposé à titre informatif.

3.3 **Rapport d'activités de la rectrice** (DA-2025-301)

Le rapport d'activités de la rectrice est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

4. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-109

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025.

5. **Comité exécutif : rapport des activités au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025** (DA-2025-302)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-110

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2025-302.

6. **Engagement du Conseil d'administration de l'Université Laval envers le ministère de l'Enseignement supérieur**

- Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2024-2025 (règles budgétaires 4.1.8 et 4.1.11) (DA-2025-303)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-111

De transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, d'ici le 30 juin 2025, un engagement du Conseil d'administration de l'Université Laval à fournir, dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire ne serait pas atteint en 2024-2025, une liste de mesures mises en œuvre si un rétablissement est envisagé au cours de l'année suivante ou un plan de redressement si le rétablissement est prévu à plus long terme;

De transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, dans les 60 jours suivant la transmission du Système d'information financière des universités (SIFU) pour l'exercice terminé le 30 avril 2025, et dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2024-2025, ces mesures ou ce plan de redressement; et

De transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, d'ici le 31 octobre 2025, une lettre attestant du respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure de l'Université Laval prévues à la règle budgétaire 4.1.11 pour l'année universitaire 2024-2025; cette lettre devra être accompagnée des renseignements et des documents requis pour l'application de la règle budgétaire 4.1.11 selon les modalités et les échéances indiquées par le ministère de l'Enseignement supérieur.

7. Assemblée générale des membres de l'Université Laval

- **Date** (DA-2025-304)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-112

De fixer au 22 octobre 2025 la date de l'assemblée générale des membres de l'Université Laval, laquelle se tiendra en formule comodale de 14 h à 16 h, à la salle Jean-Paul Tardif du pavillon La Laurentienne et via une plateforme virtuelle dont le lien de connexion sera transmis dans les jours précédant l'événement.

8. Rapport d'avancement 2023-2024 de Sentinelle Nord (DA-2025-305)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-113

De recevoir le rapport d'avancement 2023-2024 de Sentinelle Nord, tel qu'il figure au document DA-2025-305.

9. Rapports annuels 2024-2025 des comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du Code civil du Québec (DA-2025-306)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-114

De recevoir les rapports annuels 2024-2025 des comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du Code civil du Québec, tels qu'ils figurent au document DA-2025-306.

10. Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL) - Dépôt du rapport d'activités pour l'année 2024-2025 (DA-2025-307)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-115

De recevoir le rapport d'activités 2024-2025 des comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL), tel qu'il figure au document DA-2025-307.

11. **Projet d'ajout d'une chaudière électrique d'une puissance de 12 mégawatts (MW) et d'une petite chaudière au gaz naturel**

- **Autorisation de financement** (DA-2025-308)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-116

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'autoriser, pendant les travaux, l'octroi d'une avance de fonds de 4,6 M\$ pour le financement d'une chaudière électrique de 12 mégawatts (MW) et d'une petite chaudière au gaz naturel en accord avec les axes 1 et 2 de la Stratégie énergétique institutionnelle;

D'autoriser, à l'achèvement des travaux, pour le projet de chaudière électrique et d'une petite chaudière au gaz naturel, la conversion de l'avance de fonds en un emprunt à terme de 4,6 M\$ à être remboursé en autofinancement par le fonds de fonctionnement sur une période de sept ans au taux négocié auprès d'une institution financière; et

D'autoriser le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation ou la directrice du Service des immeubles à signer, pour et au nom de l'Université Laval, tout document relatif au présent dossier et ce, dans le meilleur intérêt de l'Université Laval.

HUIS CLOS DE CONSENTEMENT

Démissions et nominations

12. Faculté de médecine

12.1 **Département de pédiatrie : directeur** (DA-2025-309)

12.2 **Département de médecine moléculaire : directrice** (DA-2025-309)

12.3 **Vice-doyennes et vice-doyens (8)** (DA-2025-309)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-117

De recevoir les démissions à la Faculté de médecine des personnes suivantes, démissions prenant effet le 30 juin 2025 :

- Patrick Daigneault directeur du Département de pédiatrie; et
- Francine Durocher directrice du Département de médecine moléculaire.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-118

De nommer à la Faculté de médecine, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027, les personnes suivantes :

- Claude Labrie vice-doyen exécutif;
- Francine Durocher vice-doyenne aux études;
- Marc Bouchard vice-doyen aux études médicales doctorales;
- Nathalie Gingras vice-doyenne aux études médicales postdoctorales;

- De nouveau Richard Debigaré vice-doyen aux études en réadaptation;
- Catherine Mercier vice-doyenne à la recherche et à l'innovation ;
- Patrick Daigneault vice-doyen à la responsabilité sociale; et
- François Ratté vice-doyen aux affaires pédagogiques et apprentissage à vie.

12.4 Département d'anesthésiologie et de soins intensifs : directeur (DA-2025-310)

12.5 Département d'innovation en éducation médicale : directeur (DA-2025-310)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-119

De recevoir la démission de Gilles Chiniara à titre de directeur du Département d'anesthésiologie et de soins intensifs de la Faculté de médecine, démission prenant effet le 1^{er} juillet 2025.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-120

De nommer Gilles Chiniara directeur du Département d'innovation en éducation médicale de la Faculté de médecine, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029.

13. Faculté des sciences et de génie

13.1 Département de biologie : directeur (DA-2025-311)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-121

De recevoir la démission de Stéphane Boudreau à titre de directeur du Département de biologie de la Faculté des sciences et de génie, démission prenant effet le 1^{er} juillet 2025.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-122

De nommer Jean-Pierre Tremblay directeur du Département de biologie de la Faculté des sciences et de génie, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029.

14. Faculté des sciences de l'éducation

14.1 Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage : direction (DA-2025-312)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-123

De recevoir la démission de Érick Falardeau à titre de directeur du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de la Faculté des sciences de l'éducation, démission prenant effet le 1^{er} août 2025.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-124

De nommer Izabella Oliveira à titre de directrice du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de la Faculté des sciences de l'éducation, pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2029.

Nominations**15. Faculté de droit (DA-2025-313)**

- **Vice-doyen aux études et à l'expérience étudiante et secrétaire de Faculté**
- **Vice-doyenne à la recherche et aux affaires externes**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-125

De nommer à la Faculté de droit, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027, les personnes suivantes :

- Christine Vézina vice-doyenne à la recherche et aux affaires externes; et
- Reza Moradinejad vice-doyen aux études et à l'expérience étudiante.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-126

De nommer Reza Moradinejad secrétaire de la Faculté de droit, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028.

16. Faculté des sciences infirmières (DA-2025-314)

- **Vice-doyen aux études de 1^{er} cycle et à la formation continue**
- **Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-127

De nommer de nouveau à la Faculté des sciences infirmières, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027, les personnes suivantes :

- Philippe Voyer vice-doyen aux études de premier cycle et à la formation continue; et
- Maria Cecilia Gallani vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche.

17. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation**17.1 Département des sols et de génie agroalimentaire : directeur par intérim (DA-2025-315)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-128

De nommer Silvio José Gumiere directeur par intérim du Département des sols et de génie agroalimentaire de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025.

17.2 Secrétaire de Faculté (DA-2025-316)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-129

De nommer de nouveau Antoine Karam secrétaire de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027.

18. Faculté des sciences et de génie**18.1 Vice-doyen à la recherche (DA-2025-317)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-130

De nommer Luc Beaulieu à titre vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences et de génie, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027.

18.2 Département de mathématiques et de statistique : directeur (DA-2025-318)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-131

De nommer Nicolas Doyon directeur du Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des sciences et de génie, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 mai 2029.

19. Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design**19.1 École d'architecture : directrice (DA-2025-319)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-132

De nommer Carmen Espegel Alonso directrice de l'École d'architecture de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2029.

20. Comité exécutif (DA-2025-320)**- Membre**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-133

De nommer Frank Pons, choisi parmi les personnes mentionnées aux paragraphes 3^o, 4^o, 5^o, 6^o, 7^o, 8^o, 9^o et 10^o de l'article 71, au Comité exécutif de l'Université Laval, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027.

HUIS CLOS COURANT**Nomination****21. Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design****21.1 École de design : directeur par intérim (DA-2025-321)**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-134

De nommer François Blais directeur par intérim de l'École de design de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

DOCUMENT POUR INFORMATION**22. Rapport des activités de promotion et d'appui à la conduite responsable et à la gestion des conflits d'intérêts en recherche à l'Université Laval pour l'année 2024 (DA-2025-322)****ORDRE DU JOUR COURANT****23. Rapport concernant les agrégations et titularisations au 1^{er} juin 2025 (DA-2025-323)**

Les questions d'un membre portent sur le double rattachement de deux professeurs titularisés et sur le processus d'évaluation qui a mené au rejet des trois demandes de titularisation.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-135

De recevoir le rapport du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances sur les décisions qu'il a prises concernant les agrégations et les titularisations au 1^{er} juin 2025, tel qu'il figure au document DA-2025-323.

24. Découvrir l'Université**- Les programmes, de leur création à leur évaluation (DA-2025-324)**

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes est accompagnée de Annick Jaton, adjointe à la vice-rectrice et directrice du Bureau de la qualité des programmes, pour répondre aux questions des membres, le cas échéant. Elle présente aux membres du Conseil le document « Les programmes d'études : De leur création à leur évaluation » : 1) les programmes d'études de l'Université; 2) la création de nouveaux programmes; et 3) l'évaluation périodique des programmes.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) l'implication des ordres professionnels dans le processus de la création d'un programme; 2) le motivateur de la création d'un programme; 3) la référence de l'appellation « Diplôme d'études supérieures spécialisées » et le nombre de crédits qui se rattache au diplôme professionnel de 3^e cycle; 4) l'évaluation du volume de travail des membres du personnel nécessaire pour la création d'un programme; 5) le financement du gouvernement pour la création des microprogrammes; 5) le mécanisme de fermeture des programmes; 6) l'évaluation des programmes courts; 7) l'évaluation des compétences des étudiantes et étudiants participant à un programme; 8) la prise en compte de l'employabilité lors de la conception et de l'évaluation des programmes; et 9) l'accompagnement soutenu de l'équipe du Bureau de la qualité des programmes auprès des facultés.

25. Plan institutionnel ULaval 2023-2028**- État d'avancement des chantiers au 30 avril 2025 (DA-2025-325)**

Le vice-recteur exécutif est accompagné de Marielle Lapointe, vice-rectrice adjointe à l'exécutif. Il rappelle que l'objectif global de la planification est de s'affirmer en tant qu'université d'impact et d'atteindre les six conditions de succès définies avec l'ensemble de la communauté. Le démarrage de l'ensemble des chantiers transformateurs du Plan institutionnel ULaval 2023-2025 a eu lieu le 18 octobre 2023 et la deuxième année s'est conclue au 30 avril 2025. Le vice-recteur présente les faits saillants 2024-2025 et la vice-rectrice commente l'évolution du plan institutionnel.

La question d'un membre porte sur l'évaluation de la direction de l'Université concernant l'évolution des indicateurs.

26. Résultat du processus d'appel d'offres concernant les assurances collectives des groupes d'emploi : personnel professionnel et cadre; professionnels/professionnelles de recherche; stagiaires postdoctoraux/postdoctorales; employés/employées de soutien et enseignants/enseignantes (assurance salaire uniquement)

- **Recommandations du Comité exécutif** (DA-2025-326)

Dean Bergeron et Bernard Morency, membres externes, et Eugénie Brouillet, vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, se retirent de la séance.

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances est accompagné de Nicolas Bouchard Martel, directeur de la rémunération globale, pour présenter le point et répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Dans le but de susciter un maximum d'intérêt des assureurs sur le marché, un appel d'offres conjoint a été réalisé en collaboration avec les différents comités paritaires d'assurance, qui représentent divers groupes d'assurés. Les comités des assurances collectives, assistés des spécialistes de la firme Normandin Beaudry, ont analysé chaque soumission et ont assisté à la présentation des finalistes.

À la suite de ce travail, les comités d'assurances recommandent l'offre de Desjardins Assurances, et le directeur de la rémunération globale en explique les raisons.

Les questions des membres portent sur : 1) le moment où remonte le dernier changement d'assureur; 2) l'examen de ce point par un comité du Conseil; 3) le risque associé à la collaboration avec un seul assureur; 4) la perception sur le marché d'avoir choisi une entreprise donatrice à l'Université Laval; et 5) la durée de l'entente.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-136

Considérant les recommandations du Comité exécutif,

De retenir la proposition de Desjardins Assurances pour les assurances collectives de l'ensemble des groupes d'emploi : personnel professionnel et cadre; professionnels/professionnelles de recherche; stagiaires postdoctoraux/postdoctorales; employés/employées de soutien et enseignants/enseignantes (assurance salaire uniquement) et des protections visées par le processus d'appel d'offres; et

D'autoriser le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances à signer ces contrats au nom de l'Université Laval ainsi que tout autre document en découlant.

Dean Bergeron et Bernard Morency, membres externes, et Eugénie Brouillet, vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, réintègrent la séance.

27. Rapport du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration

Le président du Comité des ressources humaines mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 4 juin. En plus du tableau des suivis et la communication du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances sur la tournée des unités concernant l'approche de suivi des budgets, les inscriptions et le recrutement des professeures et professeurs à l'international, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

27.1 Indexations salariales annuelles applicables à la haute direction, aux directrices et directeurs de service, au personnel de soutien non syndiqué et aux personnes titulaires des fonctions suivantes : cheffe de cabinet de la rectrice, cheffe de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés et auditrice interne (EQ-2025-327)

Sophie D'Amours, Monique Richer, André Darveau, François Gélinau, René Lacroix, Cathia Bergeron, Eugénie Brouillet, membres de la haute direction, et Marie-Josée Hébert, directrice de service, se retirent de la séance.

Le président du comité indique que les salaires applicables à la haute direction, aux directrices et directeurs de service, aux membres du personnel de soutien non syndiqué et aux personnes titulaires des fonctions suivantes : cheffe de cabinet de la rectrice, cheffe de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés (DPRD) et auditrice interne, sont indexés annuellement. Pour l'année 2025-2026, le taux d'indexation indiqué aux paramètres généraux d'augmentation prévus aux Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec est de 2,6 %. L'estimation du coût des indexations a été prévue au budget. Le président du Conseil mentionne que des discussions sur la rémunération de la haute direction avec le ministère de l'Éducation sont en cours.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-137

Considérant les recommandations du Comité des ressources humaines,

D'adopter les paramètres d'indexation salariale applicables aux directrices et directeurs de service, au personnel de soutien non syndiqué et aux personnes titulaires des fonctions suivantes : cheffe de cabinet de la rectrice, cheffe de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés et auditrice interne;

D'adopter les paramètres d'indexation salariale applicables à la haute direction, sous réserve de la réception des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2025-2026 du ministère de l'Enseignement supérieur; et

D'autoriser le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances à indexer les salaires selon les paramètres adoptés.

Sophie D'Amours, Monique Richer, André Darveau, François Gélinau, René Lacroix, Cathia Bergeron, Eugénie Brouillet, membres de la haute direction, et Marie-Josée Hébert, directrice de service, réintègrent la séance.

27.2 Règlement sur les conditions d'emploi des professeures-administratrices et professeurs-administrateurs (DA-2025-328)

Louis Pérusse, professeur, se retire de la séance.

Le président du comité est accompagné de Jean Lemay, vice-recteur adjoint aux affaires professorales et académiques, pour présenter le point et répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Le Règlement actuellement en vigueur a été adopté par le Conseil d'administration en séance le 24 avril 2009 (CA-2009-42) et sa modification adoptée le 28 juin 2012 (CA-2012-124). Les suppléments administratifs consentis aux personnes visées par ce Règlement ont été établis en juin 2008 et indexés par la suite.

Considérant l'évolution du cadre de gouvernance de l'Université au cours des 13 dernières années, certaines dispositions du Règlement sont maintenant désuètes. Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances a donc été mandaté pour le réviser et le mettre à jour. Dans cette perspective, plusieurs dispositions du Règlement ont été modifiées ou ajoutées, tandis que d'autres, ne s'inscrivant plus dans le cadre de gouvernance actuel, ont été abrogées. Cent vingt-deux (122) professeures-administratrices et professeurs-administrateurs sont visés par le Règlement.

Le Règlement proposé introduit la notion de lettres de mandat, en remplacement du concept de charge de travail utilisé dans la version précédente. L'ensemble du cadre juridique a été revu, notamment en ce qui

concerne les mécanismes de recours et les mesures disciplinaires. Par ailleurs, les suppléments administratifs ont été revus et harmonisés afin d'assurer une équité de traitement entre les fonctions de niveau équivalent, ce qui constitue un enjeu important actuellement. Le coût total pour l'ensemble des catégories de fonction engendrées par l'adoption du Règlement au 1^{er} juillet 2025 s'élève à 546 512 \$.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) le coût annuel récurrent généré par l'adoption du Règlement; 2) la période de révision; 3) l'enjeu de communication interne et l'enjeu de structure salariale globale; et 4)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-138

Considérant les recommandations du Comité des ressources humaines,

D'adopter le Règlement sur les conditions d'emploi des professeures-administratrices et professeurs-administrateurs, tel qu'il figure au document DA-2025-328, sous réserve d'une discussion de l'article 5.3 avec les doyennes et doyens; et

D'abroger les résolutions CA-2009-42 et CA-2012-124 en ce sens.

Louis Pérusse, professeur, réintègre la séance.

27.3 Tableau de bord sur les priorités RH

Les membres du comité ont échangé sur l'ajout de certaines métriques dans le but de permettre une meilleure évaluation, par le comité, des progrès réalisés. Dans l'ensemble, la feuille de route avance bien.

27.4 Présentation du nouveau rapport d'audit « Processus de préparation patronale lors de la négociation d'une convention collective »

Les membres du comité ont reçu le rapport d'audit « Processus de préparation patronale lors de la négociation d'une convention collective » qui a été déposé préalablement à la séance du 14 mai dernier du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques. Le président du comité décrit les recommandations contenues dans le rapport. Plusieurs commentaires des membres ont été communiqués à l'auditrice interne pendant la rencontre.

27.5 Révision des modèles d'emplois de fonctions cadres administratives et des directeurs et directrices de service

Les membres du comité ont revu le dossier de travail sur les modèles d'emplois de fonctions cadres administratives et des directeurs et directrices de service. Celui-ci sera présenté au Conseil d'administration plus tard à l'automne 2025.

28. Règlement sur les frais d'admission et d'inscription : indexation des frais d'analyse du dossier d'admission et modifications au Règlement sur les frais d'admission et d'inscription

- Autorisation (DA-2025-329)

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances indique que les recommandations de l'indexation des frais d'admission et d'inscription pour l'année 2025-2026 sont divisées en trois sections :

Indexation des frais d'analyse de dossier

Il est proposé d'indexer à 2% les frais d'analyse du dossier d'admission, ce qui porterait à 101,49 \$ pour une demande d'admission régulière et à 23,46 \$ pour un changement de programme ou une réouverture de dossier. Cette indexation entrerait en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025, pour une admission débutant à la session d'hiver 2026. Ces frais s'appliquent au dépôt d'une demande d'admission à un programme, aux cours compensateur du cycle préuniversitaire aux études libres et comme auditeur (article 3.1). Les frais

d'analyse du dossier d'admission font partie des frais institutionnels obligatoires (FIO). Comme ils ne s'appliquent pas aux étudiantes et étudiants inscrits, cette hausse s'inscrit dans les limites permises.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-139

D'autoriser l'indexation, à partir du 1^{er} septembre 2025, des frais d'analyse de dossier à 101,49 \$ pour une demande d'admission à un programme, à des activités de cycle préuniversitaire, aux études libres et à 23,46 \$ pour un changement de programme ou une réouverture de dossier, à compter de la session d'hiver 2026; et

D'apporter les modifications requises aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement sur les frais d'admission et d'inscription, telles qu'elles figurent au document DA-2025-329.

Droits de scolarité pour étudiantes et étudiants canadiens non-résidents du Québec (CNRQ)

Pour une première fois en 2024-2025, les règles budgétaires du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) distinguaient la langue d'enseignement en regard du taux applicable par crédit pour les étudiantes et étudiants CNRQ. Or, comme il s'avère que cinq programmes sont offerts entièrement en anglais à l'Université, il devient essentiel d'apporter cette distinction au Règlement puisque quelques étudiantes et étudiants en sont affectés.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-140

De modifier le texte portant sur la tarification des étudiantes et étudiants canadiens non-résidents du Québec afin qu'il distingue les droits supplémentaires applicables à ceux qui suivent des programmes offerts 100 % en anglais, qui sont de 319,09 \$ par crédit plutôt que de 209,81 \$; et

D'apporter la modification requise à l'article 5.2.1 du Règlement sur les frais d'admission et d'inscription, telle qu'elle figure au document DA-2025-329.

Droits de scolarité pour étudiantes et étudiants de l'international

Depuis l'automne 2024, la tarification des étudiantes et étudiants de l'international inscrits dans un programme de premier cycle ou de deuxième cycle de type professionnel est règlementée. Lors de la publication de cette nouvelle règle budgétaire, le MES offrait la possibilité aux universités d'ajouter, en plus du montant forfaitaire déjà imposé, un montant supplémentaire discrétionnaire. L'Université Laval a fait le choix d'ajouter un tel montant discrétionnaire de 143,43 \$, portant le total des droits supplémentaires par crédit à 752,40 \$ pour cette catégorie d'étudiantes et d'étudiants. Il est donc proposé, par souci de transparence, d'ajuster les articles concernés en ce sens.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-141

De préciser les articles qui concernent la tarification applicable aux étudiantes et étudiants de l'international afin qu'ils distinguent clairement les droits supplémentaires forfaitaires de ceux discrétionnaires applicables; et

D'apporter les modifications requises aux articles 6.2.1 et 6.2.2 du Règlement sur les frais d'admission et d'inscription, telles qu'elles figurent au document DA-2025-329.

29. Contrat d'acquisition de services de développement dans le cadre du projet de recherche et d'expérimentation d'une solution numérique de gestion des services notariaux (GPSN) pour les citoyens du Québec

- **Autorisation de ne pas assujettir ce contrat à la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats de l'Université Laval (DA-2025-330)**

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances mentionne qu'il s'agit de l'établissement d'un contrat d'acquisition de services dans le cadre de la Chaire de recherche sur les contrats intelligents, la chaîne de blocs et autres technologies émergentes entourant la pratique du droit. La Chaire est en activité depuis 2020 et a récemment fait l'objet d'une décision favorable pour son renouvellement de trois (3) ans de la part du Comité exécutif (CE-2025-131).

La présente demande concerne le projet de recherche et d'expérimentation d'une solution numérique de gestion des services notariaux pour les citoyens du Québec : plateforme collaborative – chaîne de blocs notariale. Pour ce faire, les services d'un partenaire technique seront nécessaires et l'octroi d'un contrat en matière de technologie de l'information par l'Université Laval s'impose. Conformément à la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats, le processus d'acquisition prescrit, pour les contrats de cette valeur, devrait être un appel d'offres public réalisé avec le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec. Toutefois, le projet est financé en totalité par des fonds privés, le Fonds d'études notariales de la Chambre des notaires du Québec. Il faut noter qu'une partie du financement de la Chambre est conditionnel à ce qu'elle participe au processus du choix du fournisseur de développement de la plateforme. Compte tenu des paramètres conditionnels de la Chambre, les enjeux de financement qui en découlent et donc la potentielle perte d'une partie du financement (1 354 667 \$ sur 4 027 436 \$), l'appel à propositions dérogeant du processus de la Politique est soumis pour approbation au Conseil d'administration. Le processus devrait être soumis à la Politique, mais les exigences de la Chambre font en sorte qu'il est impossible de concilier le processus d'appel d'offres public avec les contraintes imposées.

Étant donné que les risques associés au contrat ne sont pas encore connus, une fiche d'autorisation sera soumise au Conseil d'administration pour autoriser la signature du contrat lorsque les modalités contractuelles auront été négociées avec le prestataire retenu.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) une demande de dérogation pour ce type de projet lors de la création de la Chaire en 2020; 2) la raison expliquant le manque de distinction entre les fonds publics et privés dans la Politique et sur l'adaptation de celle-ci en conséquence; 3) le dépôt préalable de ce dossier à un comité du Conseil d'administration; 4) l'implication des ingénieurs informatiques et designers de plateformes médias de l'Université pour en faire un projet disciplinaire ou interdisciplinaire; 5) l'application de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles dans le cadre du financement de ce projet; et 6) le décaissement du financement par l'Université provenant de la Chambre des notaires du Québec, toujours considéré comme des fonds privés.

La vice-rectrice termine en précisant qu'avant le dépôt de la fiche d'autorisation au Conseil d'administration, cette dernière sera soumise au Comité des ressources immobilières et informationnelles.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-142

Considérant le renouvellement de la Chaire de recherche sur les contrats intelligents, la chaîne de blocs et autres technologies émergentes entourant la pratique du droit grâce à un financement du Fonds d'études notariales (FEN) de la Chambre des notaires du Québec;

Considérant que ce financement inclut un projet de recherche et d'expérimentation d'une solution numérique de gestion des services notariaux pour les citoyens du Québec : plateforme collaborative – chaîne de blocs notariale financé par le Fonds d'études notariales (FEN);

Considérant que le financement de la plateforme est conditionnel à ce que la Chambre des notaires participe au processus de choix du fournisseur de développement de la plateforme;

Considérant que le processus d'appel d'offres ne permet pas une telle implication de la Chambre des notaires;

Considérant que ce contrat ne comporte aucune dépense de fonds publics au sens de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) puisqu'il est financé en totalité par des fonds privés, soit le Fonds d'études notariales (FEN) de la Chambre des notaires du Québec;

Considérant que la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats de l'Université Laval ne fait pas de distinction quant à la provenance des fonds et prescrit tout de même le processus d'appel d'offres public pour les contrats de cette valeur;

Considérant l'article 1.5 de la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats de l'Université Laval, qui énonce que le dirigeant de l'organisme peut décider qu'un contrat ne comportant aucune dépense de fonds publics au sens de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) ne soit pas assujéti à la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats de l'Université Laval;

Considérant qu'une fiche d'autorisation sera soumise au Comité des ressources immobilières et informationnelles et au Conseil d'administration pour autoriser la signature du contrat lorsque les modalités contractuelles auront été négociées avec le prestataire retenu;

D'autoriser la stratégie d'octroi de contrat d'acquisition de services de développement dans le cadre du projet de recherche et d'expérimentation d'une solution numérique de gestion des services notariaux pour les citoyens du Québec qui déroge des processus standard du secteur approvisionnement, soit de ne pas assujettir le processus d'octroi à la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats de l'Université Laval.

30. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration

La présidente du Comité de gouvernance et d'éthique mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 20 mai. Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

30.1 Mandats des comités du Conseil d'administration : révision annuelle (DA-2025-331)

Le comité a procédé à l'examen des mandats de tous les comités du Conseil. Des ajustements ont été faits pour clarifier certains éléments et préciser les libellés des rubriques sans toutefois en modifier le sens. Une harmonisation est proposée concernant le calcul du quorum. Il est suggéré qu'il soit fixé à la majorité des membres votants en fonction (plutôt que des membres en fonction qui peut être confondant). Il est à noter que cette précision « de membres votants » a également été inscrite dans les Statuts révisés dans le calcul des quorums du Conseil d'administration, du Conseil universitaire et du Comité exécutif. Les autres modifications propres à chaque comité sont des reformulations ou des ajouts à certains libellés et des ajustements pour répondre à de nouvelles exigences. Ces modifications sont présentées dans le tableau comparatif soumis.

Le comité prend en considération les commentaires émis, à cette présente séance, afin de déterminer à quel comité devront être adressés préalablement certains sujets spécifiques, qui font l'objet de présentation pour décision au Conseil d'administration. Le comité s'y penchera et fera des recommandations au Conseil à ce sujet.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-143

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique,

D'adopter les mandats révisés des comités du Conseil d'administration de l'Université Laval, soit le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité des ressources immobilières et informationnelles, le Comité d'audit et de gestion intégrée des risques, le Comité des ressources humaines et le Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées, tels qu'ils figurent au document DA-2025-331.

30.2 Résultats du questionnaire d'évaluation du Conseil d'administration et de ses comités 2025 (DA-2025-332)

Cette année, 84% des membres (21/25) ont rempli le questionnaire d'évaluation du Conseil d'administration et l'auto-évaluation (20/25). Le comité a fait une première analyse des résultats et des commentaires émis. Dans l'ensemble, les résultats sont comparables à ceux de l'année dernière. Un des constats récurrents cette année concerne le volume important de la documentation souvent trop détaillée. Une synthèse plus concise permettrait de mieux faire ressortir les principaux enjeux. Cet aspect sera approfondi par le comité, qui proposera des pistes d'amélioration concrètes à mettre en œuvre.

Par ailleurs, les membres ont exprimé leur appréciation pour certains éléments, notamment :

- 1) les présentations sur le thème « Découvrir l'Université »
- 2) l'amélioration de l'information concernant les risques auxquels l'organisation est exposée
- 3) l'efficacité des comités
- 4) les formations offertes aux membres

Lors de la prochaine rencontre, le comité identifiera les actions prioritaires à mettre en place afin d'optimiser le fonctionnement et la performance du Conseil.

30.3 Rapport sur l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université Laval

Conformément au Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université Laval, la présidence du Comité de gouvernance et d'éthique doit présenter annuellement au Conseil d'administration un rapport sur l'application du Code d'éthique et de déontologie, notamment, sur le nombre de demandes d'avis reçues et sur les sanctions que le comité a recommandées à la suite d'une demande d'examen.

Elle informe le Conseil que dans la dernière année, aucune demande d'avis n'a été soumise au Comité concernant une situation de conflit d'intérêts ou la conformité d'une conduite ou d'un événement donné au Code. Par ailleurs, aucun examen relatif à des allégations de manquement au Code n'a été réalisé.

30.4 Course au rectorat de 2027

Un suivi a été fait concernant le vote électronique. Deux solutions ont été analysées (d'autres sont en cours) autant au niveau de leurs fonctionnalités que des paramètres de sécurité et d'intégrité (audit). Les solutions pouvant répondre aux diverses exigences et les modalités de vote nécessaires à la tenue d'un processus sans faille de même qu'un premier projet de calendrier de l'ensemble du processus électoral seront présentés au comité à l'automne 2025.

30.5 Renouvellement des mandats des membres du corps professoral du Conseil d'administration

Dès que la disposition des Statuts concernant la possibilité de renouveler une fois par le Conseil d'administration le mandat des membres du corps professoral sera en vigueur, les procédures en découlant seront mises en œuvre à partir de l'automne 2025; la période estivale n'étant pas appropriée pour tenir les

consultations requises auprès des membres du corps professoral du Conseil universitaire et des Commissions.

31. Rapport du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration

La présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles mentionne que les dernières rencontres du comité ont eu lieu les 28 mai (séance ordinaire) et 3 juin (séance extraordinaire). En plus des points de suivis, les autres sujets abordés lors de ces rencontres ont été les suivants :

31.1 Édifice La Fabrique – Renouvellement temporaire de la convention d'indivision : autorisation (DA-2025-333)

L'Édifice La Fabrique, sis au 295, boulevard Charest Est, est détenu depuis 1994 en copropriété indivise par l'Université et la Société en commandite Dominion Corset (SCDC), et ce, à parts égales. Une convention d'indivision est intervenue (résolution CE-94-135) entre les parties afin d'encadrer la relation. La principale partie prenante de la SCDC est décédée au cours des dernières années et sa succession souhaite disposer de sa participation dans l'immeuble. La présidente du comité rappelle que l'Université Laval avait fait des démarches à l'époque mais, à ce jour, les démarches se sont avérées infructueuses.

Suivant des discussions entre les copropriétaires, l'Université a convaincu la SCDC de l'opportunité de convenir d'une convention d'indivision temporaire qui est en substance inchangée par rapport à la version signée à l'origine outre pour le retrait intégral de trois articles considérés limitatifs par le copropriétaire à l'égard d'une disposition de sa participation. La durée de la convention est établie à trois mois, renouvelable automatiquement à moins d'une dénonciation par une des parties.

La présente situation expose davantage l'Université en matière immobilière que lorsque la convention d'indivision avait cours. L'Université pourrait avoir à se positionner rapidement advenant une vente pour exercer les recours dont elle dispose indépendamment de la convention. L'acquisition de la participation du copropriétaire (ordre de 12,5 M\$) s'autofinancerait par les revenus locatifs et le coût d'opportunité (portion louée par l'Université dans les espaces exclusifs du propriétaire), mais pose des enjeux de gestion.

Les membres se sont questionnés sur les besoins de l'Université pour l'occupation de ces locaux. À la suite des réponses reçues, ils sont d'avis de recommander au Conseil d'administration d'autoriser la signature de la convention d'indivision relative à l'édifice La Fabrique.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-144

Considérant la recommandation du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'autoriser le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation à signer, pour et au nom de l'Université Laval, la convention d'indivision entre l'Université Laval et la Société en commandite Dominion Corset, relatif à l'édifice La Fabrique, et à y apporter toute modification non substantielle qu'il jugera d'intérêt pour l'Université.

31.2 Déclaration de conformité aux redditions de comptes gouvernementales en matière de ressources informationnelles

L'équipe de la Direction des technologies de l'information (DTI) a déposé au comité un rapport sur les redditions de comptes gouvernementales en matière de ressources informationnelles faites au cours de l'année. Elle propose ainsi un nouveau mode de fonctionnement permettant de formaliser la transmission de l'information au comité par le biais d'une déclaration de conformité annuelle. Cette approche assure une meilleure traçabilité des redditions effectuées, tout en respectant les responsabilités respectives des instances concernées. Deux dépôts ne sont pas parfaitement conformes quant à leur date de dépôt respective: 1) Portrait sur l'utilisation de l'intelligence artificielle qui sera déposé sous peu et ayant exigé un travail considérable pour couvrir l'ensemble de l'université; et 2) Exercice trimestriel de dépenses réelles et

prévues au PQIU-RI – 15 avril pour assurer l'arrimage avec les rapports financiers produits pour fin avril. Avec le contexte gouvernemental actuel, enjeux budgétaires et autres enjeux en gestion des ressources informationnelles, l'augmentation probable des exigences de reddition de comptes risque de mobiliser une part encore plus importante de la capacité de l'équipe.

Les membres du comité sont très satisfaits de cette nouvelle approche de reddition de compte et ont démontré un intérêt certain pour que le portrait de l'Utilisation de l'IA à l'Université soit présenté ultérieurement.

31.3 Portrait 2025 de l'état de santé des systèmes informatiques indispensables

Sur plus de 300 systèmes informatiques exploités par la DTI, 29 sont identifiés comme indispensables au bon fonctionnement quotidien de l'organisation pour : 1) la gestion des études; 2) les ressources humaines; 3) les finances; 4) les infrastructures technologiques; et 5) les services critiques aux étudiantes et étudiants, et à la recherche. Selon une échelle de 1 à 5, 10 des 29 systèmes indispensables évalués présentent une cote de santé inférieure à 3,5 et les autres systèmes, dont la cote d'évaluation est de 3,5 et plus font l'objet d'interventions ponctuelles pour maintenir leur performance, notamment en contexte de fin de vie technologique. Selon les plans élaborés à ce jour, une amélioration de la santé globale des systèmes est projetée sur un horizon de trois ans, en lien avec le déploiement de nouvelles solutions. Ainsi, la santé des systèmes indispensables devrait s'améliorer de façon appréciable d'ici 2027-2028, en corrélation avec les initiatives en cours.

Les membres du comité ont adressé des questions sur certains systèmes présentant une cote de santé relativement basse et ont également souhaité connaître ce qui préoccupe le plus les gestionnaires. Ils étaient rassurés des réponses reçues mais aussi par la diligence de l'équipe de la DTI pour adresser les risques les plus importants.

31.4 État de l'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives des rapports d'audit (3)

Le cadre de gestion des technologies de l'information :

Ce rapport a été déposé au Comité d'audit et de gestion intégrée des risques en mai 2024. Après un an, des gestes concrets ont été posés, notamment : 1) l'établissement d'un cadre de gestion bien défini constituant un levier stratégique pour clarifier les mandats, structurer les rôles et appuyer la prise de décision; et 2) l'adoption de la Politique de sécurité de l'information en avril 2025, la clarification des rôles ainsi qu'une progression continue vers un cadre formel, élaboré en collaboration avec les parties prenantes. Le dépôt du cadre final est prévu au printemps 2026. L'auditrice interne est satisfaite de l'avancement et des délais.

La gestion de l'identité et des accès :

Ce rapport a été déposé au Comité d'audit et de gestion intégrée des risques en mai 2024. Un des éléments majeurs et, ayant un lien direct avec la cybersécurité, était d'obtenir l'autorisation des autorités gouvernementales afin de mettre en place une nouvelle solution de gestion des identités et des accès. D'ailleurs, un appel d'offres publiques est en cours à ce niveau. Globalement, la progression observée depuis le dépôt du rapport est partielle sur les différentes mesures.

La gestion de projet immobilier :

L'avancement des mesures correctives inscrites au plan d'action atteint 85 %. L'ensemble des mesures correctives devrait être mises en place avec l'adoption du cadre de gestion immobilière planifiée à l'automne 2025 et un plan d'investissement sur 10 ans sera présenté au comité dès l'automne 2025.

31.5 Reddition de comptes annuelle afin de brosser un portrait global du portefeuille des projets de moins de 8 M\$

Depuis l'adoption du nouveau Cadre de gestion des ressources immobilières par le Conseil d'administration à sa séance du 25 octobre 2023, le Service des immeubles produit annuellement une reddition de comptes concernant les autorisations accordées pour les investissements immobiliers de moins de 8 M\$, en raison de la modification des seuils d'approbation introduite par ce cadre. Après présentation et discussions, les

membres du comité étaient satisfaits de la reddition de compte et sont toujours confiants que les objectifs poursuivis par les changements adoptés en 2023 sont rencontrés.

31.6 Suivi des risques

Les membres du comité sont satisfaits des travaux réalisés par le Service des immeubles relativement à la gestion des risques afin d'assurer un alignement de leurs façons de faire avec celles mises en place au niveau institutionnelles. Quelques points d'amélioration ont été soulignés par la directrice du Service des immeubles. Par contre, la probabilité de bris, en raison de la vétusté des infrastructures de l'Université, est plus élevée et plusieurs éléments sont à haute surveillance. Malgré ces éléments de risque élevés et préoccupants, les membres du comité sont satisfaits des échanges qu'ils ont eus, de la surveillance étroite aux actifs vulnérables et de la haute attention apportée par la direction à la mise en place de mesures de mitigation.

31.7 Suivi des projets majeurs

La directrice du Service des immeubles a fait état des projets plus à risque. Quant au projet des résidences, le processus d'appel d'offres avance bien et l'ouverture des enveloppes devrait se faire à la fin du mois de juin. Les demandes d'autorisations et de financement ont été faites à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et au gouvernement tel que prévu. L'équipe est en attente des réponses. Compte tenu de l'état de situation, une nouvelle section a été ajoutée au rapport de suivi afin de faire état des projets reportés en fonction des priorités budgétaires ou institutionnelles. Les membres du comité sont satisfaits du suivi fait par la direction de l'Université.

32. Rapport du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration

Le président du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques mentionne qu'une rencontre extraordinaire du comité a eu lieu le 4 juin. Le sujet abordé lors de cette rencontre a été les fonds philanthropiques issus de dotation.

Il explique ce que sont les fonds philanthropiques issus de dotation. Une partie de ces fonds ont été créés par la Fondation et une autre partie, par l'Université. En date du 30 avril 2024, le capital de ces quelques 550 fonds s'élève à 225 M\$. La gestion de ces fonds est encadrée par une résolution du Conseil d'administration datant de 1991.

32.1 Nouvelle politique et directive

En premier lieu, un projet de politique pour encadrer les dons effectués en dotation et les revenus affectés en découlant, ainsi qu'une directive établissant le taux de distribution de ces fonds ont été soumises aux membres du comité. Ces documents ont été analysés par le comité du point de vue financier. Ils seront déposés au Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées (DPRD) à sa rencontre du 13 juin prochain. Les versions finales de ces deux documents seront soumises au Conseil d'administration au mois de septembre.

32.2 Mise à niveau des registres comptables

Le deuxième enjeu est de revoir la mise à jour de tous les registres comptables de ces Fonds. L'objectif est d'apporter les changements nécessaires dans les états financiers du 30 avril 2025. Le Service des finances a complété son travail et l'a soumis aux vérificateurs externes qui feront leurs recommandations par la suite.

RENCONTRE DES MEMBRES SANS LA DIRECTION

33. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu,

CA-2025-145

De lever la séance.

La séance est levée à 19 h 40.

Le président,

La secrétaire,

Jean Houde

Monique Richer